

Chapitre 4

Préoccupations de la vérificatrice générale : La décroissance économique du Nouveau-Brunswick se poursuit

Contenu

Liste des préoccupations.....	143
Résumé des préoccupations de la VG.....	143
Recommandations.....	143
Déficits persistants de la province.....	146
Publication des états financiers audités de la province avant les prochaines élections	150
Retards dans la présentation de l'information financière par les organismes de développement économique.....	151
Les gouvernements dépensent avant de recevoir l'approbation législative.....	151
Examen par la VG d'accords de PPP à long terme.....	153
Annexe I: Information du rapport de la vérificatrice générale de 2017, volume IV	156
Annexe II : Détails du budget supplémentaire.....	158

Préoccupations de la vérificatrice générale : La décroissance économique du Nouveau-Brunswick se poursuit

Liste des préoccupations

4.1 Dans le présent chapitre, je vous fais part de plusieurs préoccupations importantes. Certaines d'entre elles constituent de nouvelles constatations, tandis que d'autres portent sur des questions soulevées dans des rapports antérieurs. Mes préoccupations concernent :

- les déficits persistants de la province;
- la publication des états financiers audités de la province avant les prochaines élections;
- les retards dans la présentation de l'information financière par les organismes de développement économique;
- les gouvernements dépensent avant de recevoir l'approbation législative;
- le gouvernement ne gère pas efficacement tous ses accords de PPP à long terme.

Résumé des préoccupations de la VG

4.2 La pièce 4.1 présente un résumé des préoccupations de la vérificatrice générale.

Recommandations

4.3 Un résumé des recommandations est présenté à la pièce 4.2.

Pièce 4.1 – Préoccupations principales de la vérificatrice générale

Préoccupations de la vérificatrice générale : La décroissance économique du Nouveau-Brunswick se poursuit

Principales préoccupations :

- les déficits persistants de la province et la dette nette croissante;
- la publication des états financiers audités de la province avant les prochaines élections;
- les retards dans la présentation de l'information financière par les organismes de développement économique;
- les gouvernements dépensent avant de recevoir l'approbation législative;
- le gouvernement ne gère pas efficacement tous ses accords de PPP à long terme.

Nos constatations

La province aura un 11^e déficit consécutif

- La dette nette s'est accrue de 7 milliards de dollars au cours des 10 dernières années.
- Les agences de notation donnent des perspectives négatives.
- Le Nouveau-Brunswick affiche la dette nette la plus élevée parmi les provinces comparables.
- La capacité du Nouveau-Brunswick à régler la décroissance économique est plus limitée que celle des autres provinces.
- Il n'existe aucun plan immédiat pour régler la décroissance économique ni de cible de réduction de la dette nette.

Publier les états financiers audités de la province avant les prochaines élections

- Cela permettra à la population du Nouveau-Brunswick de juger dans quelle mesure le gouvernement a géré les ressources et les fonds publics.
- Ceux-ci ont été publiés avant les deux dernières élections.

Gestion des accords de PPP à long terme

- Économies de 17 millions de dollars en obtenant des taux d'intérêt inférieurs pour trois accords de PPP existants.
- Le Cabinet a laissé expirer une option d'achat importante pour une école.
- Le gouvernement ne gère pas efficacement tous ses accords de PPP à long terme.

Les gouvernements dépensent avant d'obtenir l'approbation législative

- Au cours de cinq des dix derniers exercices, les gouvernements ont dépassé leurs budgets avant d'obtenir l'approbation législative.
- L'approbation est parfois obtenue plus d'un an plus tard.
- Des modifications à la *Loi sur l'administration financière* sont nécessaires.
- Des recommandations ont été formulées au Conseil du Trésor.

Pièce 4.2 – Résumé des recommandations

Recommandation	Réponse du Ministère	Date cible pour la mise en œuvre
4.33 Nous recommandons que le Conseil du Trésor dresse et soumette les budgets supplémentaires et les mandats spéciaux avant que les ministères dépassent leurs budgets approuvés.	<i>Les budgets supplémentaires et les mandats spéciaux ont été obtenus conformément à la Loi sur l'administration financière.</i>	S.O.
4.34 Nous recommandons que le Conseil du Trésor apporte des modifications législatives à la <i>Loi sur l'administration financière</i> aux fins d'harmonisation avec les pratiques comptables actuelles.	<i>Le Bureau du contrôleur de Conseil du Trésor examinera la Loi sur l'administration financière et formulera les recommandations appropriées en fonction de ses constatations.</i>	2019

Déficits persistants de la province

Perspectives négatives de la part des agences de notation

4.4 Les déficits continus, l'augmentation des dépenses et le retard du plan du gouvernement d'équilibrer le budget se sont traduits par des perspectives négatives de la part des agences de notation.

4.5 Ces perspectives négatives pourraient éventuellement se heurter sur la capacité de la province à mobiliser des capitaux (émettre des obligations), car les obligations du Nouveau-Brunswick peuvent être moins intéressantes pour les investisseurs. Le gouvernement devrait être très préoccupé par la réaction des agences de notation.

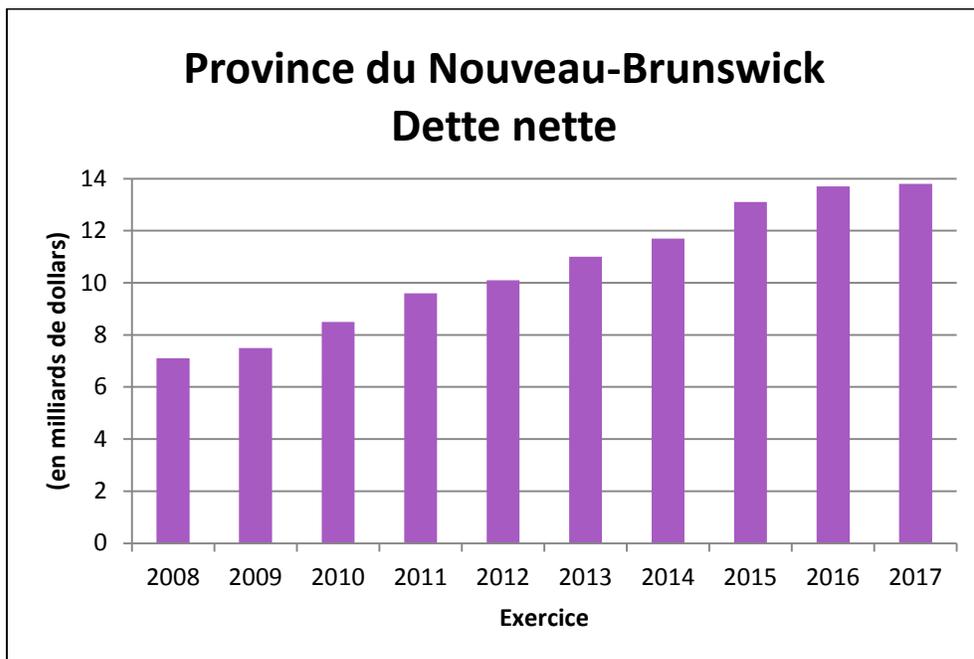
4.6 Dominion Bond Rating Service (DBRS) a révisé à la baisse la tendance de la province de stable à négative. Dans un récent communiqué de presse, DBRS déclarait que [Traduction] « *le budget de 2018 du Nouveau-Brunswick reporte encore une fois le retour à l'équilibre en faveur de nouvelles dépenses avant les élections provinciales prévues en septembre 2018.* »

4.7 Moody's Investor Service a aussi précisé récemment [Traduction] « *...l'arrêt de la progression de la réduction du déficit est un point négatif pour le crédit de la province, qui n'a pas affiché un budget équilibré depuis 2007-2008 et n'en prévoit pas un avant 2021-2022, donnant lieu à l'une des plus longues périodes de déficits continus parmi les provinces canadiennes après la crise financière de 2008-2009.* »

La dette nette s'est accrue de 7 milliards de dollars en 10 années

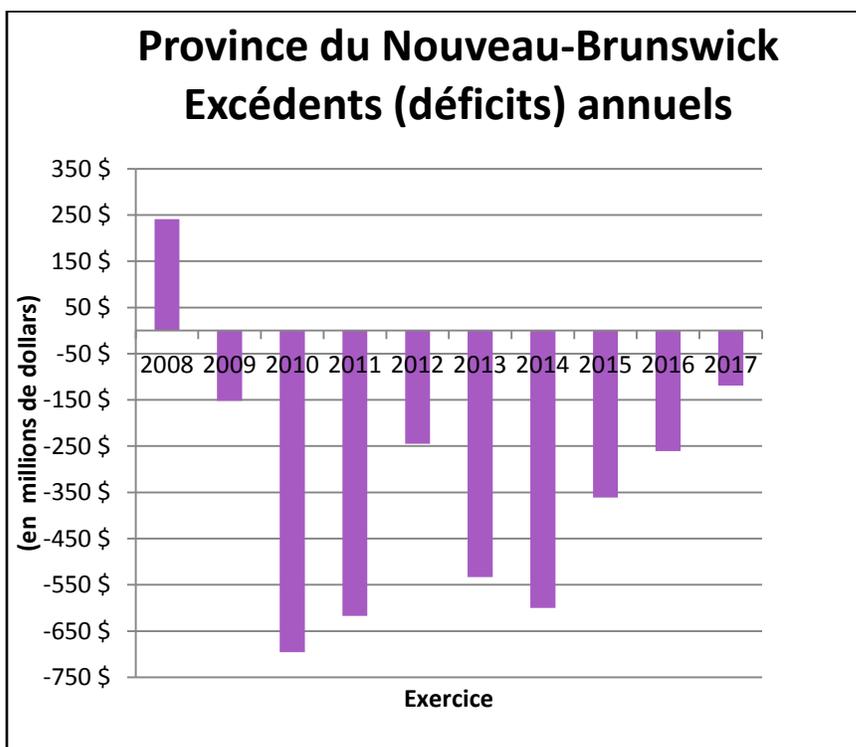
4.8 Au cours des dix derniers exercices, comme l'illustre la pièce 4.3, la dette nette s'est accrue de près de 7 milliards de dollars. C'est la conséquence du fait que le gouvernement actuel et ceux antérieurs ont dépensé plus que ce qu'ils ont perçu. La pièce 4.4 montre les déficits de la province au cours des dix derniers exercices. Les recettes et les charges des dix derniers exercices de la province sont présentées à la pièce 4.5.

Pièce 4.3 – Dette nette de la province du Nouveau-Brunswick



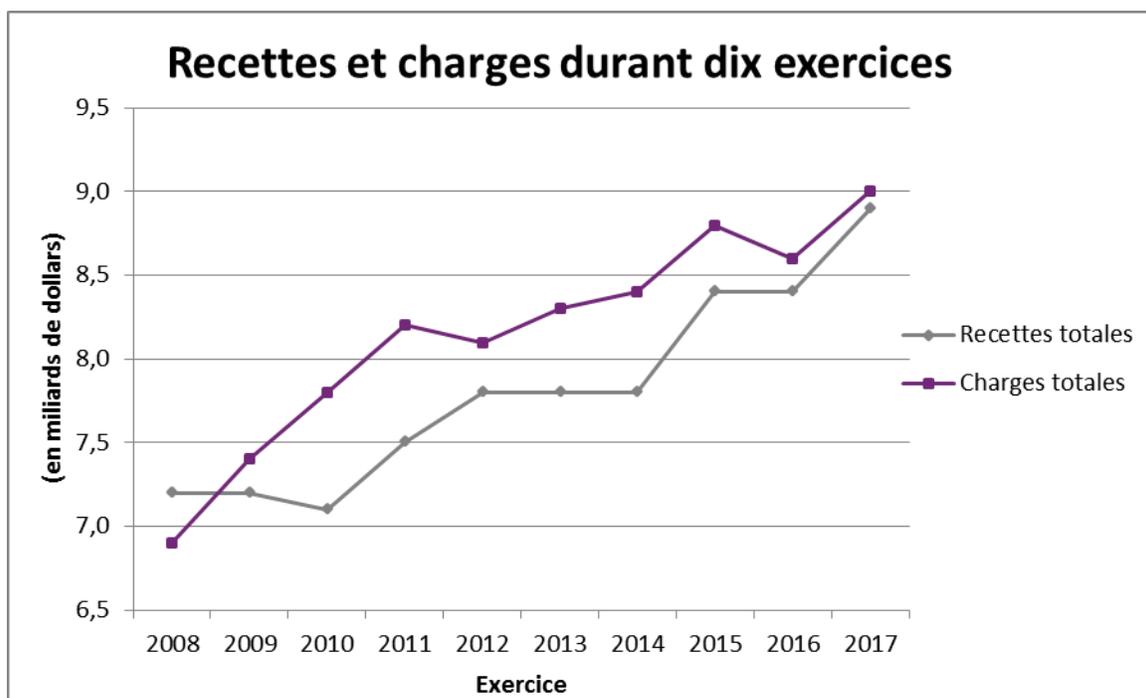
Source : Rapport de la vérificatrice générale de 2017, volume IV, chapitre 2, pièce 2.3

Pièce 4.4 – Excédents (déficits) annuels



Source : Rapport de la vérificatrice générale de 2017, volume IV, chapitre 2, pièce 2.1

Pièce 4.5 – Recettes et charges durant dix exercices



Source : VGNB

4.9 Malgré les mesures prises par le gouvernement (comme les hausses des taxes, les modifications de programmes et la réduction des avantages sociaux de la fonction publique), les déficits et les augmentations de la dette nette se poursuivent. Le budget de 2019 du gouvernement prévoit une dette nette de 14,5 milliards de dollars, avec un déficit de 189 millions. Cela représentera le onzième exercice de déficits consécutifs.

4.10 Comme je l'ai signalé à plusieurs reprises, cette tendance n'est pas viable. Si elle continue, les gouvernements ne seront pas éventuellement en mesure d'offrir le même niveau de programmes et de services, comme les soins de santé, l'éducation, les routes, les écoles et les hôpitaux.

4.11 Des mesures s'imposent pour régler ce problème et j'encourage de nouveau le gouvernement à établir des cibles pour éliminer les déficits et réduire la dette nette.

Quelles sont les répercussions pour les personnes du Nouveau-Brunswick?

4.12 Une demande encore plus grande pèsera sur les générations futures pour payer les dépenses passées.

4.13 Dans notre rapport de novembre 2017, nous avons constaté que la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick était plus élevée que celle des autres provinces avec des populations ou des économies similaires.¹ On s'attend à ce que la quote-part de chaque personne du Nouveau-Brunswick de la dette nette atteigne 19 000 \$ d'ici 2019. Le tableau de notre rapport de 2017 est reproduit à l'annexe I.

4.14 La capacité du Nouveau-Brunswick de réduire sa dette nette est plus limitée que celle des autres provinces étant donné les défis comme le vieillissement de la population et le déclin démographique, les taux de chômage plus élevés et la faible croissance de l'économie.

4.15 Le Nouveau-Brunswick possède aussi la dette nette la plus élevée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)² parmi les provinces comparables,³ ce qui indique une dette nette élevée et une activité faible de l'économie. Ce pourcentage (41 %) est en hausse depuis 2008 et dépasse celui des autres provinces comme la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et la Saskatchewan. Le tableau de notre rapport de novembre 2017 montre cette tendance à l'annexe I.

La province a versé 700 millions de dollars en intérêts en 2017

4.16 En 2017, la province a versé 700 millions de dollars en intérêts sur l'ensemble de sa dette consolidée⁴ de 16,5 milliards. Si ces frais d'intérêts étaient un ministère, son budget serait plus élevé que celui du ministère des Transports et de l'Infrastructure.

¹ Volume IV, novembre 2017, chapitre 2, pièce 2.11 comparant le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan.

² Le produit intérieur brut (PIB) mesure la valeur de tous les biens et services finaux produits par une économie dans une période donnée.

³ Volume IV, novembre 2017, chapitre 2, pièce 2.13 comparant le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan.

⁴ L'ensemble de la dette consolidée de la province est désigné comme la « dette consolidée » dans ses états financiers. La dette consolidée représente le montant total que la province est juridiquement tenue de rembourser et de verser des intérêts aux créanciers. Elle diffère de la dette nette qui est un calcul comptable présenté comme étant le total du passif moins l'actif financier.

Qu'arrive-t-il lorsque les taux d'intérêt augmentent ? 4.17 Si le taux d'intérêt augmente de 1 %, la province estime que dans trois ans la charge annuelle d'intérêts augmenterait de 60 millions de dollars. Une telle hausse limiterait davantage les dépenses au titre des programmes.

Inverser la décroissance économique sera difficile, surtout au Nouveau-Brunswick 4.18 Je demeure préoccupée que la province n'ait aucun plan immédiat pour régler la décroissance économique persistante. Plus longtemps la décroissance se poursuit, plus difficile il sera de l'inverser, surtout au Nouveau-Brunswick.

Publication des états financiers audités de la province avant les prochaines élections

Publication des états financiers audités avant les prochaines élections 4.19 J'encourage la publication en temps opportun des états financiers audités de la province avant les prochaines élections prévues en septembre 2018. Les résultats audités sont importants pour permettre à la population du Nouveau-Brunswick de juger dans quelle mesure le gouvernement a géré les ressources et les fonds publics. Les états financiers audités devraient être disponibles avant les prochaines élections.

4.20 Comme je l'ai déclaré dans mon rapport de novembre 2017, les états financiers audités de la province ont été publiés avant les deux dernières élections. De récentes discussions avec le comité d'audit du gouvernement⁵ indiquent son intention de publier ses états financiers audités avant les élections. Nous continuons de travailler avec le Bureau du contrôleur et mettons tout en œuvre pour nous assurer que cela sera fait.

⁵ Le comité d'audit est un groupe qui a été établi et dont les membres se rencontrent et discutent de questions d'audit importantes. Le comité est présidé par le ministre des Finances et comprend six autres membres.

Retards dans la présentation de l'information financière par les organismes de développement économique

Les retards dans la présentation des rapports d'ONB, de la SDR et de GPL sont décevants

4.21 Les retards dans la présentation de l'information financière par les organismes de développement économique de la Couronne, dont Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB), la Société de développement régional (SDR) et Gestion provinciale Ltée (GPL), sont décevants. Les retards continus font en sorte que les informations sont périmées et moins pertinentes pour les décideurs et la population du Nouveau-Brunswick.

4.22 ONB a publié son rapport financier annuel de 2017 près d'un an après la fin de son exercice. Les deux autres organismes n'avaient toujours pas affiché leurs rapports de 2017 au 16 mai 2018, date de rédaction de ce rapport.

GPL n'a pas publié d'information financière depuis 2014

4.23 Je suis particulièrement préoccupée par le fait que GPL n'a pas publié son information financière depuis 2014. Je pense qu'il est inapproprié pour un organisme provincial de ne pas publier de rapports publics pendant trois ans. Cela est notamment important vu le placement de GPL dans le Centre naval du Nouveau-Brunswick situé à Bas-Caraquet.

4.24 Une fois de plus, nous encourageons ces organismes à publier des rapports en temps plus opportun à l'avenir. En raison des retards continus dans les rapports publics, il est difficile pour les gens d'évaluer ce que font les organismes provinciaux et comment ils le font. Les organismes financés par les deniers publics ont le devoir d'être transparents (ouverts) et redevables au public, de même qu'au Comité des corporations de la Couronne.

Les gouvernements dépensent avant de recevoir l'approbation législative

4.25 Dans le cadre de nos travaux, nous avons constaté que les gouvernements n'avaient pas toujours suivi de manière cohérente le processus approprié lorsqu'ils dépensaient des fonds publics. Les gouvernements doivent obtenir l'approbation de l'Assemblée législative avant de dépenser des deniers publics.

4.26 Au cours de cinq des dix derniers exercices, les gouvernements ont dépassé leurs budgets avant d'obtenir

cette approbation. Dans certains exercices, les gouvernements ont obtenu l'approbation législative plus d'un an plus tard. Dans un cas en 2015, cette approbation était pour un montant de 357 millions de dollars. Nos constatations sont présentées à l'annexe II.

Quelle en est la cause ?

4.27 La *Loi sur l'administration financière* décrit le processus du pouvoir de dépenser du gouvernement. La loi stipule que « *tout **paiement** sur le Fonds consolidé est subordonné à l'autorisation de la Législature.* »

4.28 Le mot « **paiement** » ne représente pas les pratiques comptables actuelles et est désuet. Il pourrait être mal interprété parce que les informations comptables sont comptabilisées lorsque l'opération financière survient, pas seulement lorsque les fonds (le « paiement ») sont versés.

4.29 Par exemple, si vous achetez quelque chose, mais que vous la payez plus tard, l'opération financière existe déjà, même si vous n'avez pas fait un paiement en espèces.

4.30 À mon avis, l'objet et l'esprit de la *Loi sur l'administration financière* sont d'obtenir l'approbation de l'Assemblée législative avant que l'opération financière survienne, pas seulement quand les fonds sont décaissés.

4.31 Tout au long de l'exercice, les gouvernements peuvent obtenir l'approbation de l'Assemblée législative pour un « budget supplémentaire » ou un « mandat spécial ». Ils peuvent être obtenus pour des dépenses supplémentaires inattendues et non connues lors de l'établissement du budget.

Que devraient-ils faire ?

4.32 Si le gouvernement a besoin plus de fonds en raison de régularisations comptables en fin d'exercice ou autres circonstances imprévues, alors un budget supplémentaire peut être obtenu après la clôture de l'exercice. C'était la pratique de 2008 à 2011, comme le montre l'annexe II, lorsque les gouvernements obtenaient l'approbation en temps opportun pendant ou après la fin de l'exercice. Il semble que depuis 2011 un changement est survenu à l'égard de ce qu'on estime être approprié.

Recommandations

4.33 Nous recommandons que le Conseil du Trésor prépare et présente les budgets supplémentaires ou les mandats spéciaux avant que les ministères dépassent leurs budgets approuvés.

4.34 Nous recommandons que le Conseil du Trésor propose des modifications législatives à la *Loi sur l'administration publique* pour l'harmoniser avec les pratiques comptables actuelles.

Examen par la VG d'accords de PPP à long terme

4.35 Nous avons examiné quatre décisions financières récentes pour des accords de partenariat public-privé⁶ (PPP) existants. Nous voulions voir si les accords de PPP à long terme étaient bien gérés en ayant le contribuable à l'esprit.

Les taux d'intérêt inférieurs obtenus sur trois contrats ont fait économiser plus de 17 millions de dollars

4.36 J'ai le plaisir de signaler que la province a été proactive en économisant plus de 17 millions de dollars (valeur actualisée en dollars d'aujourd'hui) en obtenant un taux d'intérêt inférieur pour :

- Eleanor W. Graham Middle School à Rexton;
- l'école Moncton-Nord;
- le palais de justice à Moncton.

4.37 Dans ces cas, l'approbation du Cabinet n'était pas nécessaire pour changer pour un taux d'intérêt inférieur.

Le Cabinet a laissé expirer une option d'achat importante d'une école

4.38 Dans le cas de l'école secondaire Leo Hayes à Fredericton, une directive du Cabinet était nécessaire au sujet de l'option d'acheter l'école pour laquelle le facteur temps était déterminant. Dans le présent cas, nous avons constaté que le Cabinet a délibérément laissé expirer l'option d'achat de l'école.

⁶ Un partenariat public-privé (PPP) est un accord entre une entité du secteur public et une entité du secteur privé qui précise la fourniture d'actifs et la prestation de services. Des exemples de partenariats public-privé au Nouveau-Brunswick comprennent des autoroutes, des écoles, des palais de justice et des établissements de soins.

4.39 Selon l'analyse financière et les options que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et celui des Transports et de l'Infrastructure avaient préparées, l'option la moins chère était d'acheter l'école en 2019.

4.40 L'analyse présentait quatre autres options comprenant différentes combinaisons pour prolonger la durée de l'accord, acheter ou construire une nouvelle école à l'avenir. Il était évident qu'il existait un écart de dizaines de millions de dollars entre les options, soulignant l'importance de la décision.

4.41 Le Cabinet a choisi de ne pas prendre de décision et a retiré la proposition des ministères de l'ordre du jour du Cabinet. L'option dans le contrat pour acheter l'école a expiré depuis.

Le gouvernement ne gère pas efficacement tous ses accords de PPP à long terme

4.42 Nous avons constaté que les options ont été présentées au Cabinet un mois avant la date d'expiration. On nous a informé que ceci n'as pas laissé assez de temps au Cabinet pour considérer les alternatives et évaluer les options de cette décision impliquant des dizaines de millions de dollars pour un projet qui ne faisait pas partie du plan d'infrastructure d'immobilisations pluriannuel du gouvernement.

4.43 Le Cabinet a décidé qu'il avait besoin de plus de renseignements (tels que des analyses démographiques et d'infrastructure vieillissante) pour prendre une telle décision budgétaire importante, car elle concernait les besoins éducationnels et d'infrastructure publique à long terme de la communauté. De plus, le Cabinet devait considérer l'impact de déplacer d'autres projets en immobilisation inclus dans le plan d'infrastructure d'immobilisations pluriannuel.

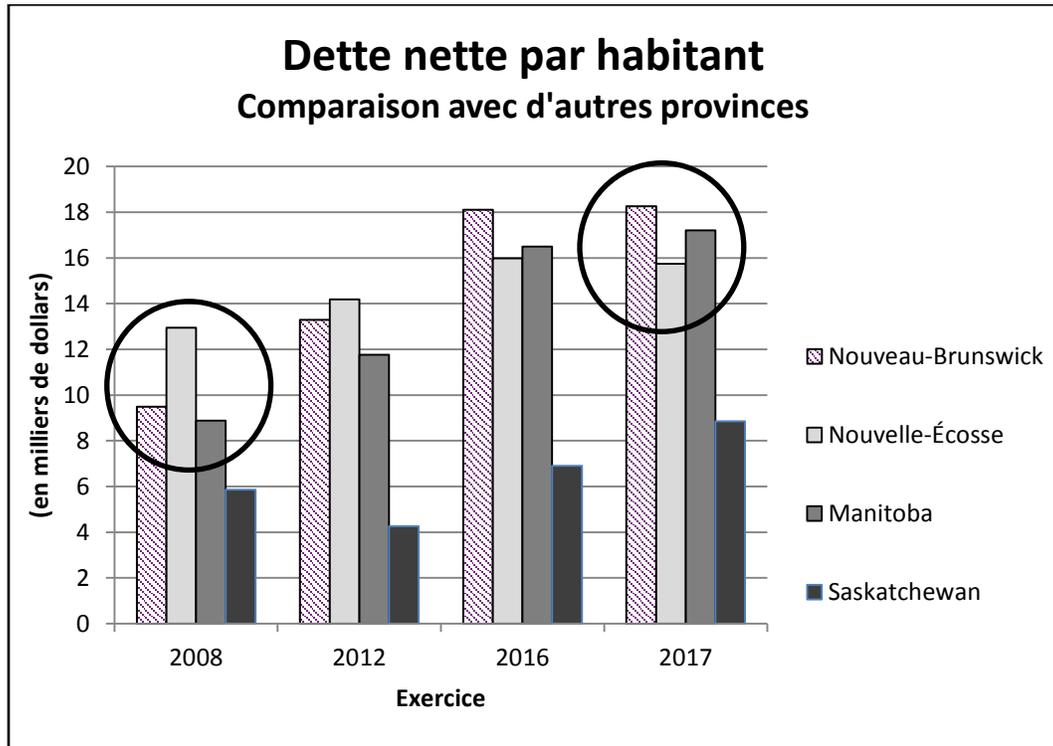
4.44 En général, nous avons constaté que le Cabinet a permis à l'option d'achat d'expirer car il y avait très peu de temps à évaluer les options et à arriver à une décision pour un élément important qui ne figurait pas dans le plan d'infrastructure d'immobilisations pluriannuel du gouvernement. Nous avons donc conclu que le gouvernement ne gère pas efficacement tous ses accords de PPP à long terme

4.45 Sans un suivi et une gestion adéquats des accords de PPP à long terme, le gouvernement pourrait prendre des décisions importantes qui ne seraient pas toujours dans le meilleur intérêt du public.

Annexe I – Information du rapport de la vérificatrice générale de 2017, volume IV

L'information suivante a été présentée dans le rapport de la vérificatrice générale de 2017, volume IV, chapitre 2.

Comparaison de la dette nette par habitant avec celle d'autres provinces



Source : Rapport de la vérificatrice générale de 2017, volume IV, chapitre 2, pièce 2.10 (modifiée)

Comparaison de la dette nette par habitant avec celle d'autres provinces – données

Comparaison de la dette nette par habitant avec celle d'autres provinces* (en milliers de dollars)				
Province	2008	2012	2016	2017
Nouveau-Brunswick	9,5	13,3	18,1	18,3
Manitoba	8,9	11,6	16,5	17,2
Nouvelle-Écosse	12,9	14,2	16,0	15,8
Saskatchewan	5,8	4,2	6,9	8,8

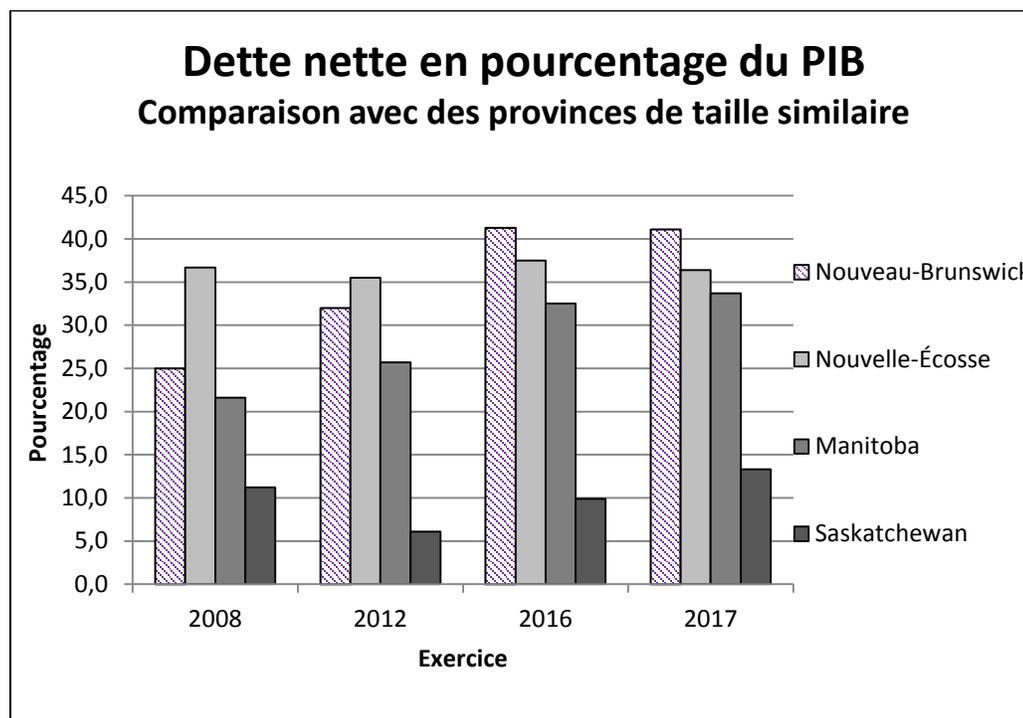
Source : Rapport de la vérificatrice générale de 2017, volume IV, chapitre 2, pièce 2.11

* Les montants sont tirés des commentaires et analyses joints aux états financiers de 2017 des provinces, où ceux-ci étaient disponibles. Pour les provinces où cet indicateur n'était pas publié dans le même format, l'information sur la population a été obtenue de Statistique Canada au 1^{er} juillet de l'exercice (p. ex. 2017 montre la population au 1^{er} juillet 2016). Les chiffres ont été arrondis aux fins de présentation.

Annexe I – Information du rapport de la vérificatrice générale de 2017, volume IV (suite)

L'information suivante a été présentée dans le Rapport de la vérificatrice générale de 2017, volume IV, chapitre 2.

Comparaison avec d'autres provinces de la dette nette en pourcentage du PIB



Source : Rapport de la vérificatrice générale de 2017, volume IV, chapitre 2, pièce 2.12

Comparaison avec d'autres provinces de la dette nette en pourcentage du PIB

Comparaison avec d'autres provinces de la dette nette en pourcentage du PIB (en pourcentage)					
Province	2008	2012	2016	2017	% d'augmentation (ou de diminution) de 2008 à 2017
Nouveau-Brunswick	25,0	32,0	41,3	41,1	64,4 %
Manitoba	21,6	25,7	32,5	33,7	56,0 %
Saskatchewan	11,2	6,1	9,9	13,3	18,8 %
Nouvelle-Écosse	36,7	35,5	37,5	36,4	-0,8 %

Source : Rapport de la vérificatrice générale de 2017, volume IV, chapitre 2, pièce 2.13

Annexe II – Détails du budget supplémentaire

Budgets supplémentaires qui ont reçu l’approbation de l’Assemblée législative depuis 2008

Exercice terminé le 31 mars	Durant l’exercice		Après la fin de l’exercice		
	Date d’approbation	Montant estimé (millions de dollars)	Date d’approbation	Montant estimé (millions de dollars)	Nombre de mois
2017	*	*	16 mars 2018	65	12
2016	*	*	5 mai 2017	57	14
2015	*	*	28 juin 2016	357	15
2014	6 juin 2013	16	*	*	*
2013	*	*	21 mai 2014	209	14
2012	*	*	20 décembre 2012	92	9
2011	17 décembre 2010	124	21 décembre 2011	166	9
2010	26 février 2010	198	17 décembre 2010	67	9
2009	19 décembre 2008	299	26 février 2010	101	11
2008	20 décembre 2007	64	19 décembre 2008	99	9
	28 mars 2008	202			

Source : Site Web de l’Assemblée législative, date de la sanction royale donnée aux projets de loi portant sur les budgets supplémentaires

*Les cases vides indiquent qu’aucun budget supplémentaire n’a été reçu.